
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 7 juin 2016

Résolution: CA16 22 0213

Motion pour la protection, le nettoyage et le développement comme parc linéaire de la falaise Saint-Jacques

Attendu que la falaise Saint-Jacques est un éco-territoire semi-protégé de la Ville de Montréal sur une longueur de 4 km situé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à la frontière avec l'arrondissement de CDN-NDG;

Attendu que la Ville de Montréal a actualisé, en juin 2014, sa Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels afin de modifier sa cible de protection de milieux naturels de 6 à 8 %;

Attendu que la cible de protection définie à la Conférence de Nagoya et qui a été adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal est de 17% des milieux terrestres;

Attendu que la falaise Saint-Jacques, avec sa basse altitude et son orientation vers le sud-est qui favorise un micro climat doux, est un écosystème unique du sud du Québec avec beaucoup d'espèces d'oiseaux migrateurs et la couleuvre brune, une espèce menacée;

Attendu que le bilan 2009-2013 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels proposait quatre chantiers structurants et porteurs, dont celui de créer un lien vert regroupant la partie en amont du bassin versant de la rivière Saint-Pierre, la falaise Saint-Jacques et les rapides de Lachine, pour mettre en valeur le secteur sud de l'île de Montréal;

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports planifie la construction d'une piste cyclable au bas de la falaise pour 2020 dans son projet Turcot;

Attendu que la falaise Saint-Jacques est jonchée de débris comme des vieux pneus, des sacs plastiques, etc.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Qu'une consultation soit organisée par la Ville-centre dans les arrondissements Le Sud-Ouest, CDN-NDG, Lachine et LaSalle pour établir rapidement un plan pour la forme finale de la falaise Saint-Jacques à la fin des travaux de l'échangeur Turcot;

Que l'idée d'une piste cyclable et piétonne longeant la vieille route pour camions qui montait de la cour Turcot vers la rue Saint-Jacques, entre les rues Madison et Cavendish, et qui faciliterait grandement les voyages en vélos entre les arrondissements et parcs nommés en haut, soit formellement étudiée lors de cette consultation;

Qu'en sus, que la continuation de cette piste cyclable et piétonne par-dessus les rails du CN et la nouvelle autoroute 20 dans la cour Turcot soit étudiée aussi, pour que la liaison entre la falaise et le canal de Lachine puis le parc Angrignon puisse se faire rapidement en sécurité;

Qu'un plan d'accès pour le nettoyage des pneus et autres débris présentement dans la falaise soit déposé avec le rapport de consultation;

Que la piste piétonne, et possiblement de ski de fond, qui a été créée dans les années 1990, sous les administrations de Jean Doré et de Pierre Bourque, et qui suit toute la longueur de la falaise en montant et descendant doucement, soit aussi étudiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11

Craig SAUVÉ

Maire suppléant

Pascale SYNNOTT

Secrétaire d'arrondissement